

---

## CONCLUSION

En conclusion, la SAU francilienne diminue de 2.6 % par an depuis 2000 (572 000ha en 2010). Dans ce contexte, la Seine-et-Marne représente 335000 ha environ de surfaces agricole cultivées en grandes cultures et compte plus d'un exploitant francilien sur deux. La surface moyenne des exploitations y est supérieure de 10 à 20 ha par rapport aux autres départements. Par ailleurs, sur l'ensemble de l'Île-de-France, 60 % des exploitations disposent d'une superficie supérieure à 100 ha avec une orientation marquée en grandes cultures. Parmi ces grandes cultures, le blé tendre d'hiver domine nettement avec une tendance à l'augmentation entre 2009 et 2011 (+2.7 %). Du fait de cette prédominance, le blé tendre représente près de 60 % des quantités d'azote apportées sur la sole francilienne. Par ailleurs, sur la période 2009-2011, la balance globale azotée a fortement varié (entre 20 à 40 kg N/ha environ pour le blé, l'orge et le colza).

En termes de dispositions réglementaires, les arrêtés préfectoraux font l'objet d'une certaine hétérogénéité, tant sur les mesures de maîtrise de la fertilisation azotées (fractionnement, mesure des reliquats, méthode du bilan, etc.) que sur les périodes d'interdiction d'épandage. Les dispositions les plus contraignantes pour ces deux mesures ont été arrêtées en Seine-et-Marne. Par ailleurs, on remarque que le suivi et l'évaluation des programmes d'action a été globalement incomplet et insuffisant par rapport aux objectifs prévus dans les différents programmes. Néanmoins, des synthèses ont été réalisées et permettent d'appréhender l'évolution des pratiques tout au long de la mise en œuvre des programmes d'actions : étude de la campagne culturale 2009 en Essonne, synthèse des RSH. Les données de la statistique agricole permettent de compléter ces éléments. L'évaluation des pratiques agricoles suggère qu'un certain nombre de démarches de maîtrise de la fertilisation issues des programmes d'action sont bien adoptées par les exploitants franciliens : fractionnement, mesures de reliquat en sortie d'hiver, méthode du bilan. Cependant, les écarts entre les objectifs de rendement prévus et réalisés demeurent relativement élevés, conduisant au maintien d'une pression importante des nitrates sur les eaux superficielles et souterraines. Des marges d'évolution restent donc possibles tant sur le pilotage de la fertilisation (mesure de reliquat, solde azoté) que sur la fixation des objectifs de rendement.

La gestion de l'interculture a évolué au cours de la période de mise en œuvre des programmes d'action, passant progressivement de 70 à 100 %. On note que les cultures d'hiver permettent d'assurer une couverture des sols de plus de 70% des superficies chaque année. Les CIPAN permettent de piéger une partie des nitrates présents dans le sol au début de la période de drainage avant de restituer l'azote au sol quelques semaines après sa destruction. L'application des dispositions de couverture des sols en période automnale fait l'objet de plusieurs dérogations. Ces possibilités de dérogations diffèrent entre départements, soulignant la nécessité d'une harmonisation. Le nombre de demandes de dérogation a progressivement augmenté en parallèle de l'obligation de couverture jusqu'à 100% en 2012, principalement au motif de la gestion des adventices. Compte tenu de son efficacité pour limiter les fuites d'azote vers les eaux souterraines et superficielles, il conviendra de préciser les conditions de mise en œuvre lors de l'élaboration des futurs programmes d'action.

L'évaluation de la contamination des eaux superficielles et souterraines par les nitrates montrent que les niveaux de concentration élevés se maintiennent malgré un contexte hydrologique déficitaire depuis 2003. Cette situation montre que la pression par les nitrates n'a pas diminué sur cette période, d'une part, et que la diminution du lessivage des terres agricoles, implique un stockage des nitrates dans les sols et la zone non saturée des aquifères, d'autre part. Les zones où les nappes d'eau souterraine affleurent sont les plus impactées par la pollution nitrique (la nappe de l'éocène supérieur (à l'Est), de la nappe de l'éocène inférieur et moyen (à l'Ouest) et de la nappe de la craie (à l'Est et à l'Ouest). La majorité des cours d'eau d'Île-de-France est impactée par les nitrates. Le seuil de 18 mg/l retenu pour le classement en zone vulnérable des eaux de surface sur le bassin Seine-Normandie, est dépassé sur la plupart des stations de mesures sur la période 2010 à 2011. Certains cours d'eau présentent néanmoins des concentrations inférieures à ce seuil ((Marne, Ourcq, Gondoire, Thève et Ysieux, Ru des Hauldres, Bièvre, Yvette, etc.). Les bassins versants les plus contaminés sont ceux de l'Yerres, du Grand Morin, de l'Almont, de la Voulzie, du Loing, de la Vallée Javot et de l'aval de l'école en Seine-et-Marne, de la Juine dans le département de l'Essonne, de la Mauldre aval et de la Vaucouleurs dans les Yvelines, du Sausseron, de l'Aubette de Magny et de l'Aubette de Meulan dans le Val d'Oise.